

Burkina Faso: Cour des Comptes - 18 milliards de chèques sans provisions relevés dans le rapport 2014

Le premier président de la Cour des Comptes Noumoutié Herbert Traoré, a remis le rapport public 2014 de l'Institution qu'il dirige au Président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré dans la matinée du lundi 8 février 2016.

Cette audience solennelle de remise du rapport public 2014 de la Cour des Comptes a eu lieu en présence de Paul Kaba Thiéba, Premier ministre. « Nous avons, en respect des textes qui régissent la Cour des Comptes, remis officiellement le rapport public 2014 qui comporte trois parties », a déclaré Noumoutié Herbert Traoré à l'issue de l'audience.

La première partie de ce rapport porte sur l'examen des opérations du budget de l'Etat, notamment l'exécution de la loi de Finances. A ce niveau, a confié le Premier président de la Cour des Comptes, « nous avons relevé bien sûr des forces mais aussi des faiblesses. Les principales recommandations portent sur le non recouvrement des prêts. Nous avons constaté aussi que le budget a été exécuté en déficit, c'est-à-dire qu'on a dépensé plus qu'il n'a été prévu. De même, le parlement a autorisé le gouvernement à faire des prélèvements sur les marchés financiers, ce qu'on appelle les bons de trésor. Là aussi nous avons constaté qu'il y a eu un abus en 2013, c'est-à-dire qu'ils ont prélevé plus que le parlement ne l'avait autorisé. L'autre problème porte sur les chèques sans provisions. Cette situation va en augmentant parce que nous avons constaté plus de 18 milliards de chèques émis sans provisions ».

Dans la même rubrique, la Cour des Comptes a en outre, opéré des contrôles sur certains fonds nationaux et sur la gestion de certaines Ambassades.

La deuxième partie du rapport 2014 de la Cour des Comptes porte sur l'audit des collectivités territoriales. « Nous avons pu exercer des contrôles sur la Commune urbaine de Gaoua et le Conseil régional du Sud-ouest. Là aussi nous avons pu relever des irrégularités qui concernent des dépenses qui n'ont pas été justifiées dans leur entièreté et des indemnités des agents qui sont payées en deçà, c'est-à-dire que les textes en la matière n'ont pas été appliqués », a souligné Noumoutié Herbert Traoré.

La troisième partie porte sur le contrôle des entreprises publiques et des projets et programmes de développement. « Au niveau du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (Bumigeb), nous avons pu constater des faiblesses, notamment des salaires indus à des gens qui n'étaient plus en activité au sein de l'établissement ou même des cas de malversations. Au niveau du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), nous avons mené des contrôles notamment liés à la solidité des ouvrages réalisés. Vous avez des écoles qui se sont détériorées en un temps record : soit la toiture est partie, soit c'est le bâtiment qui est délabré, et même quand c'est à l'état neuf, ça ne donne pas envie d'y travailler. Il y a aussi des cas de chantiers qui n'ont même pas encore démarré », s'est offusqué le Premier président de la Cour des Comptes.

Et il a soulevé l'urgence « de travailler à ce que nos ouvrages soient de qualité pour éviter d'investir éternellement dans les mêmes domaines ». Tout ce travail ne s'est pas réalisé sans difficultés, a relevé Monsieur Noumoutié Herbert Traoré qui dit avoir justement échangé « avec le Président du Faso sur l'ensemble de ces difficultés de la Cour des Comptes ».

Créée en 2000, la Cour des Comptes a une mission de contrôle de l'économie, de l'efficacité et de l'efficience dans la gestion des finances publiques, d'assistance et de conseil du parlement, du gouvernement et plus généralement d'information du public.

La Direction de la Communication de la Présidence du Faso

Copyright © 2016 Fasozine. Droits de reproduction et de diffusion réservés. Distribué par AllAfrica Global Media (allAfrica.com). Pour toute modification, demande d'autorisation de reproduction ou de diffusion, contactez directement le propriétaire des droits en cliquant ici.

AllAfrica publie environ 1,000 articles par jour provenant de plus de 140 organes de presse et plus de 500 autres institutions et particuliers, représentant une diversité de positions sur tous les sujets. Nous publions aussi bien les informations et opinions de l'opposition que celles du gouvernement et leurs porte-paroles. Les pourvoyeurs d'informations, identifiés sur chaque article, gardent l'entière responsabilité éditoriale de leur production. En effet AllAfrica n'a pas le droit de modifier ou de corriger leurs contenus.

Les articles et documents identifiant AllAfrica comme source sont produits ou commandés par AllAfrica. Pour tous vos commentaires ou questions, contactez-nous ici.



AllAfrica est une voix de, par et sur l'Afrique agrégeant, produisant et distribuant plus de 1,000 articles et nouvelles par jour provenant de plus de 140 organes de presse africaine et de nos propres journalistes à un public africain et mondial. Nous opérons à partir de Cape Town, Dakar, Lagos, Monrovia, Nairobi et Washington DC.